



**Pour faire bouger la loi « travail » dite loi El Khomri en faveur des salarié.e.s, les syndicats CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA et FAGE (étudiant.e.s) rencontrent les citoyen.ne.s le 12 mars dans toute la France.**

**AVEC NOUS, PRENEZ LA PAROLE !**

Nous allons porter vos avis, vos propositions à Matignon, dans le cadre de la concertation qui a commencé le

**Aujourd'hui  
12 mars**

**RENCONTRES  
CITOYENNES**

**Projet de loi  
El Khomri**

**→ FAUT  
QUE ÇA  
BOUGE! →**

7 mars et continuera le 14, concertation que nos organisations syndicales ont obtenu avant la présentation de ce texte.

Car dans ce texte, il y a des mesures inacceptables qui doivent être retirées, d'autres qui doivent évoluer et les points qui doivent être enrichis.

Notre seule boussole, c'est l'intérêt des salariés et la situation économique et sociale du pays !

### **QU'Y A-T-IL RÉELLEMENT DANS CE PROJET ?**

À ce stade, le projet de loi « travail » porte une vision trop libérale du marché du travail et ne renforce pas suffisamment le dialogue social pour transformer la société.

Cependant, ce projet de loi pose les principes fondamentaux du droit du travail tels que le salaire

minimum fixé par la loi, le CDI comme forme normale de contrat ou les 35 heures comme durée légale. Il propose aussi des droits à la formation supplémentaires pour les jeunes sans qualification, accentue la lutte contre le travail détaché illégal et crée le Compte personnel d'activité (CPA). Enfin, il renforce la place du

dialogue social, notamment par la généralisation de l'accord majoritaire dans les entreprises et des moyens supplémentaires aux organisations syndicales. Ce sont des avancées, mais bien insuffisantes.

**L'inacceptable ne doit pas figurer dans la version finale du projet.**

## AVEC VOUS, NOUS VOULONS LE RETRAIT DES MESURES INACCEPTABLES

- **L'augmentation du pouvoir unilatéral de l'employeur en matière d'aménagement du temps de travail.** Le texte est en recul sur le droit actuel, notamment sur les points suivants : régime des astreintes, temps de travail des apprentis, forfait jours.
- **Le plafonnement des indemnités prud'homales :** nos organisations syndicales ont toujours combattu le plafonnement des dommages et intérêts en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- **Les nouveaux critères de licenciement économique** des salariés en France, qui deviennent une variable d'ajustement de la compétitivité entre les entreprises européennes.

## AVEC VOUS, NOUS VOULONS, RENFORCER LES MESURES QUI SÉCURISENT LES SALARIÉ.E.S

- **Le compte personnel d'activité (CPA)** doit donner l'accès à un compte épargne temps (CET) pour tous.

→ **FAUT  
QUE ÇA  
BOUGE !** →

## AVEC VOUS, NOUS VOULONS RENFORCER LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET LA VOIX DES SALARIÉ.E.S DANS LES DÉCISIONS DE L'ENTREPRISE

- **Le mandatement syndical d'un salarié par une organisation syndicale,** dans les entreprises dépourvues de délégués syndicaux, quelle que soit leur taille, doit être généralisé.
- **Les accords de méthode,** qui visent à s'assurer de la qualité des négociations d'entreprise, doivent être rendus obligatoires et contraignants.
- **Le droit supplétif** (celui qui s'applique en l'absence d'accord) sur le temps de travail doit être à droit constant, c'est-à-dire à minima au même niveau que le droit actuel.

**Le gouvernement a la responsabilité de changer le texte pour le rendre utile à la sécurité des salarié.e.s sans nuire à l'efficacité économique des entreprises.**

**Cette concertation doit aboutir à un texte juste !**

**Si nous ne sommes pas entendus, nous nous mobiliserons sous d'autres formes pour que les salarié.e.s soient au cœur de l'économie !**